

COMPTE-RENDU DE SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Le vingt-cinq juin deux mille treize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Monsempron-Libos dûment convoqué le 17 juin 2013 s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Maire.

Ordre du jour :

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée communes de Fumel, Monsempron-Libos et Fumel Communauté – travaux opération urbaine collective (OUC)
- Convention de maîtrise d'ouvrage unique Conseil Général - travaux OUC - RD 911 avenue de Villeneuve
- Convention Fumel Communauté - chantiers jeunes 2013
- Convention SDIS - construction centre d'incendie et de secours de Fumel
- Demande de subvention CAF – aménagement d'un local pour le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Cession licence IV communale
- Subvention association Périgord Rail Plus : organisation manifestation 150 ans de la ligne Agen-Périgueux
- Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des écoles communales
- Dénomination des écoles maternelles publiques communales
- Modification du tableau des emplois
- Convention Ciné liberty – carte blanche expo été 2013
- Demande de subvention auprès du Conseil Général – Équipement des écoles
- Partenariat avec le Centre de Gestion pour la réalisation du Document Unique
- Effacement du réseau Basse Tension – rue des Écoles
- Convention SDIS - sécurisation du feu d'artifice du 16 août 2013
- Décision modificative n°2
- Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.
- Questions diverses

1. Ouverture de la séance

Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire, déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente

2. Appel nominal des conseillers municipaux

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 12

PRESENTS : M.Mmes ALONSO Emidio - BROUILLET Jean-Jacques - CARMEILLE Bernard - CARON Jean-Charles - HEITZ Sullivan - LARIVIERE Yvette - VAYSSIERE Didier - VERGNES Denis.

PAR PROCURATION: M..Mme Nadia ABOU (donne pouvoir à BROUILLET Jean-Jacques) - BONNIFON Fabienne (donne pouvoir à CARMEILLE Bernard) – BOUYE Christophe (donne pouvoir à VERGNES Denis) – PERNON Jean-Luc (donne pouvoir à VAYSSIERE Didier).

ABSENTES EXCUSEES : GILABERT Frédérique - SOARES Anne-Marie -

Madame Yvette LARIVIERE a été désignée secrétaire de séance.

3. désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Yvette LARIVIERE a été désignée secrétaire de séance.

4. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 avril 2013

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2013 est approuvé à l'unanimité

5. Délibération 2013-034 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre les communes de Fumel, Monsempron-Libos et Fumel Communauté – travaux opération urbaine collective

Monsieur le Maire expose que pour faciliter la coordination des chantiers de l'opération urbaine collective (OUC) destinée à redynamiser les centres villes de Fumel et Monsempron-Libos, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée tripartite est proposée au Conseil Municipal.

Il s'agit de de confier à Fumel Communauté le soin de porter l'opération au nom et pour le compte des communes en qualité de maître d'ouvrage unique dans les conditions détaillées ci-après :

Mode de financement :

- Fumel Communauté avance le montant des travaux, déduction faite des aides obtenues du FISAC, du Conseil Régional et du Conseil Général. Les communes percevant les aides du Conseil Général par convention s'engagent à reverser à Fumel Communauté les aides reçues en application des dites conventions.
- Fumel Communauté transmettra trimestriellement aux communes un état récapitulatif faisant apparaître le montant des dépenses concernées et le détail des recettes encaissées.

Missions dévolues à Fumel Communauté :

- Définition de l'étude et du projet, mise en concours et choix du maître d'œuvre
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre les communes de Fumel, Monsempron-Libos et Fumel Communauté visant à désigner un maître d'ouvrage unique pour les travaux de l'opération urbaine collective (OUC) – tranche 1

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération 2013-035 : Convention de maîtrise d'ouvrage unique Conseil Général - travaux OUC - RD 911

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de l'opération urbaine collective (OUC) portée par Fumel Communauté, des travaux d'aménagement de voirie sont programmés sur la RD 911F, rue de la République à Fumel et avenue de Villeneuve à Monsempron-Libos.

Il précise que le Conseil Général de Lot et Garonne propose de conclure une convention quadripartite (Fumel, Monsempron-Libos, Fumel Communauté, Département) de maîtrise d'ouvrage unique pour définir les modalités d'intervention des différentes collectivités pour ces travaux.

Monsieur le Maire précise les termes du projet de convention et rappelle que la communauté des communes est le maître d'ouvrage unique des travaux. Il indique qu'un béton bitumineux sera réalisé sur la section de la RD 911 où les trottoirs seront refaits. La participation financière du département sera versée à la communauté des communes. Cette participation s'élève à 32 000 € HT pour la section de l'avenue de Villeneuve.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la conclusion d'une convention quadripartite (Conseil Général, commune de Fumel, commune de Monsempron-Libos, Fumel Communauté) pour définir les modalités d'organisation des travaux d'aménagement de la RD 911 dans le cadre de l'opération Urbaine Collective Fumel-Monsempron-Libos.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération 2013-036 – Convention Fumel Communauté - chantiers jeunes 2013

Monsieur le Maire expose que par délibération du 26 avril 2013, le conseil communautaire de Fumel Communauté décidait le renouvellement de l'opération des chantiers éducatifs d'été et adoptait le principe de conclusion de convention de coopération avec les communes partenaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Monsempron-Libos participe à ces chantiers jeunes depuis leur création en 2009. Les travaux sont confiés à des jeunes de 14 à 17 ans, par groupes de 8.

Il précise que les ateliers de travail se déroulent le matin du lundi au vendredi, les après-midi étant consacrés à des animations sportives, ludiques ou culturelles. L'encadrement est assuré par un animateur communautaire et un agent technique municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat « chantiers jeunes » pour l'année 2013, et d'organiser un atelier de travaux de peinture de la salle de boxe du gymnase communal, pour la période du 29 juillet au 2 août.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la conclusion d'une convention de coopération avec Fumel Communauté pour la mise en place de chantiers éducatifs jeunes

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération 2013-037 – subvention attribuée au S.D.I.S. 47 pour le financement de la construction du nouveau centre de secours de Fumel.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction du nouveau centre de secours de Fumel. Il rappelle la délibération par laquelle l'assemblée a accepté de participer au financement de cette opération pour un montant représentant sa quote-part du tiers incombant aux communes, le Conseil général et le SDIS finançant les deux tiers restants.

Monsieur le Maire précise que le SDIS a présenté son projet à la commune ainsi que l'estimation du coût à répartir entre les partenaires financiers découlant des études d'avant-projet détaillé et de la consultation lancée auprès des entreprises.

Il indique dès lors que le Conseil municipal doit s'engager définitivement dans le financement de ce projet afin que le SDIS puisse concrétiser ses démarches et lancer les travaux.

Il précise qu'à cet effet, la commune et le SDIS doivent signer une convention financière prévoyant les modalités pratiques de liquidation et de versement de la subvention.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Considérant l'état général du centre de secours ne répondant plus aux besoins essentiels des sapeurs-pompiers qui y sont affectés, considérant l'intérêt public local d'une telle opération pour l'ensemble des communes défendues en premier appel et la nécessité de mutualiser au maximum la charge liée aux travaux,

Approuve le projet présenté par le SDIS de Lot-et-Garonne,

Approuve le principe du soutien financier de la commune de Monsempron-Libos sous la forme d'une subvention d'équipement, pour un montant estimé à 83 289 euros représentant sa quote-part du tiers incombant aux communes.

Précise que ce montant sera actualisé une fois que les prix définitifs des marchés de travaux seront connus.

Constate que ces crédits sont ou seront prévus aux budgets 2013, 2014 et 2015 de la commune, à l'article 2041 de la section d'investissement,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDIS de Lot-et-Garonne portant sur les modalités pratiques de liquidation et de versement de la subvention annexée à la présente délibération,

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

9. **Délibération 2013-038 – demande de subvention CAF – aménagement d'un local pour le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Monsempron-Libos a développé un réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) en 2010.

Ce projet vise à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Il se décline en deux actions :

- café des mamans : moments de rencontre, de discussion et d'écoute.
- sorties familles : faire découvrir aux familles l'offre culturelle et de loisirs du territoire

Les réunions du REAAP ont lieu au centre de loisirs, dans des salles inadaptées à cette utilisation.

Monsieur le Maire indique qu'un lieu dédié permettrait de développer des ateliers et de la médiation. Les locaux de l'ancien appartement de direction de l'école maternelle de Libos aujourd'hui inutilisés conviendraient, après réhabilitation, pour accueillir le REAAP.

Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par la CAF au titre des crédits d'investissement 2014 selon le détail suivant : 70% jusqu'à 10 000 €, 60% de 10 à 23 000 €, 50 % au-delà (25% subvention et 25 % prêt sans intérêt).

Monsieur le Maire ajoute que la demande d'aide doit être déposée avant le 30 juin 2013 et que le montant des travaux a été estimé à 39 880 € HT

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve le projet d'aménagement des locaux de l'ancien appartement de direction de l'école maternelle de Libos pour accueillir le REAAP.

Sollicite l'aide financière maximale de la Caisse d'Allocations Familiales pour mener à bien ce projet

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

10. **Délibération 2013-039 – cession licence IV communale**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 décembre 2009, le conseil municipal décidait l'acquisition de la licence 4 du bar/restaurant de la Gare.

Il précise que cette acquisition devenait effective par ordonnance du juge de la procédure de liquidation judiciaire en date du 7 septembre 2010 autorisant une cession amiable à la commune pour un montant de 6 000 €.

Monsieur le Maire expose que le délai de 3 ans prévu par l'article L3333-1 du Code de la Santé à la fin duquel une licence non exploitée est supprimée et non transmissible arrive à son terme.

Il ajoute qu'un avis de vente de cette licence au plus offrant est paru sur un site d'annonces national et sur le site internet communal.

Deux offres ont été déposées en Mairie dans les délais impartis (avant le 24 juin 17h30). Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre la plus élevée soit 6 200 € déposée par M. et Mme MESQUITA Alfred.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide la cession de la licence 4 communale à Monsieur MESQUITA Alfred et Madame MESQUITA Christiane au prix de 6 200 €.

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

11.Délibération 2013-040 – subvention association Périgord Rail Plus

Monsieur le Maire expose que l'association Périgord Rail Plus organise ou coordonne un ensemble de manifestations visant à célébrer le 150ème anniversaire de la ligne Périgueux-Agen ouverte à la circulation le 3 août 1863.

Monsieur le Maire précise que ces festivités auront lieu les 3 et 4 août prochain. Des animations seront portées et prises en charge par Périgord Rail Plus tout au long de la ligne. Les communes desservies par la voie SNCF organiseront des manifestations locales.

- Manifestions organisées par Périgord Rail Plus :

- Circulation de trains spéciaux
- Pavoisement des gares avec concours de la plus belle gare.
- Balades de voitures anciennes
- Course au trésor

Monsieur le Maire expose que pour financer ce projet, l'association sollicite une subvention de 500 € de chaque commune abritant une gare. Le budget prévisionnel total de ces journées est de 50 000 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Périgord Rail Plus pour l'organisation des festivités liées à la commémoration des 150 ans de la ligne Agen-Périgueux.

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prélevés à l'article 6748 du budget 2013

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

12.Délibération 2013-041 – Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des écoles communales

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 mars 2012, le Conseil Municipal décidait de fixer la participation de la commune de Condezaygues, commune de résidence dépourvue d'école, aux charges de fonctionnement des écoles de la commune de Monsempron-Libos, commune d'accueil, selon les modalités suivantes pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013 :

- élèves qui fréquentent les écoles maternelles : 900 € par enfant et par an
- élèves qui fréquentent les écoles élémentaires : 350 € par enfant et par an

Monsieur le Maire indique que ces montants, inférieurs au coût réel supporté par la commune de Monsempron-Libos, étaient issus d'une conciliation menée par le Sous-préfet de Villeneuve sur Lot.

Il propose aux conseillers municipaux de reconduire ces niveaux de demande de participation pour l'année scolaire à venir, 2013/2014.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal de la commune de Condezaygues a délibéré en ce sens le 14 juin dernier.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de fixer la participation de la commune de Condezaygues, commune de résidence, aux charges de fonctionnement des écoles de la commune de Monsempron-Libos, commune d'accueil, selon les modalités suivantes pour l'année scolaire 2013/2014 :

- pour les élèves qui fréquentent les écoles maternelles : 900 € par enfant et par an
- pour les élèves qui fréquentent les écoles élémentaires : 350 € par enfant et par an

Charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la commune de Condezaygues

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération 2013-042 - Dénomination des écoles publiques communales

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal, compétent pour la création ou la transformation des écoles publiques du 1er degré (en application des articles L.2121-30 du code général des Collectivités locales et L.212-4 du code de l'Éducation) de se prononcer sur leur appellation officielle.

Après consultation de l'équipe éducative de l'école maternelle de Monsempron, il est proposé au Conseil Municipal de donner une nouvelle dénomination à cet établissement scolaire :

- École maternelle les Coccinelles (las Catarinetas).

Monsieur le Maire indique que cette nouvelle dénomination renforcera l'identification du bilinguisme français-occitan des écoles de Monsempron, après le choix de donner le nom du poète occitan Jasmin à l'école élémentaire décidé lors de la précédente réunion du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de dénommer : l'école maternelle située à Monsempron : École maternelle les Coccinelles (las Catarinetas)

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération 2013-043 - Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose que pour permettre les avancements de grade de trois agents de la collectivité, il est proposé au conseil municipal de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps complet
- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de seconde classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet

Monsieur le Maire indique que ces avancements ont reçu l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et Garonne et que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2013.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps complet
- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de seconde classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération 2013-044 - Convention Ciné liberty – carte blanche exposition d'été

Monsieur le Maire expose que l'association Ciné Liberty propose chaque année une « carte blanche » aux artistes de l'exposition estivale du Prieuré.

Il rappelle que Gaby KRETZ et Pascal MASSONNAT exposeront cet été leurs œuvres du 6 juillet au 29 septembre 2013 – du lundi au samedi, de 15h à 18h - entrée gratuite. Cette exposition s'intitule « tout ça c'est des histoires ».

Monsieur le Maire indique que le partenariat avec l'association Ciné Liberty consiste en la projection de quatre films en échange d'une participation de 1000 € :

- Bab'Aziz, le prince qui contemplait son âme - (Nacer Khemir - 2006)
- Séraphine (Martin Provost - 2008)
- Printemps, été, automne, hiver... et printemps (Kim Ki Duk - 2003)
- Le Bon, la brute et le truand (Sergio Leone – 1966)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association Ciné Liberty annexé à la présente délibération,

Autorise le Maire à procéder à sa signature

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

16.Délibération 2013-045 - Demande de subvention auprès du Conseil Général – Équipement des écoles

Monsieur le Maire expose que chaque année, la commune de Monsempron-Libos sollicite une aide financière auprès du Conseil Général de Lot et Garonne dans le cadre des régimes de subventions liés à l'équipement des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département pour le matériel suivant :

Matériel	Destination	Coût TTC	Subvention sollicitée
Tableau vert (tryptique)	École	392,29 €	164,00 €
Ordinateurs et vidéoprojecteurs (4)	élémentaire Jean Moulin	4 719,42 €	1 121,00 €
Jeux extérieurs	École	2 180,31 €	375,00 €
Dalles de protection	maternelle les coccinelles	1 543,46 €	
Bancs (2)	Ecole	196,14 €	82,00 €
Tableau blanc	maternelle de Libos	197,35 €	82,50 €
Total		9 229,07 €	1 824,50 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve le projet d'équipement des écoles communales présenté par le Maire

Sollicite l'aide financière maximale du Conseil Général de Lot et Garonne

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

17.Délibération 2013-046 - Partenariat avec le Centre de Gestion pour la réalisation du Document Unique

Monsieur le Maire rappelle que la prévention des risques professionnels est une obligation légale des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine.

Il expose que le Centre de Gestion de Lot et Garonne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire précise que ce partenariat permettra la mise à niveau du document unique communal d'évaluation des risques professionnels. La prestation du Centre de Gestion, facturée 500 €, consiste notamment en une formation initiale des agents chargés de la confection du document unique, un accompagnement pratique et la réalisation de la demande d'aide financière auprès du FNP.

Une convention entre le CDG 47 et la commune formalise les obligations des deux parties.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels

Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et tous les documents rendus utiles pour sa mise en œuvre.

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

**18. Délibération 2013-047 - enfouissement des réseaux électriques opération de Basse Tension –
rue des Écoles**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dossier établi à la demande de la commune par le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot et Garonne (SDEE 47), portant sur l'effacement de réseau de distribution d'électricité localisé sur le secteur « Écoles ».

Il est rappelé en effet que la commune a transféré sa compétence électricité au SDEE 47, autorité organisatrice des réseaux de distribution d'électricité en Lot et Garonne.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 131 691,99 € TTC.

Le SDEE 47 propose de réaliser ces travaux dans le cadre de son programme « HP 2014 – EFFACEMENT COMMUNES URBAINES ».

La participation financière de la commune s'élèverait ainsi à 10 % du montant HT du décompte définitif des travaux d'enfouissement ou d'effacement des ouvrages. Elle est estimée à 11 011,04 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la réalisation des travaux dans le secteur « écoles » par le SDEE 47 ;

Approuve la prise en charge par la commune de 10 % du montant HT du décompte définitif des travaux

S'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Prend note que la somme versée au SDEE 47 ne donnera pas lieu à récupération de TVA

Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Délibération 2013-048 - convention SDIS - sécurisation du feu d'artifice du 16 août 2013

Monsieur le Maire expose que la commune fait occasionnellement appel aux services du SDIS 47 pour assurer une protection incendie ou de secours aux personnes lors de manifestations organisées sur le territoire communal.

Les conditions de chaque intervention sont définies par une convention.

L'organisation du feu d'artifice du 16 août nécessite une intervention des pompiers, afin de prévenir tout départ d'incendie. Une convention devra être signée pour cette occasion.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la conclusion d'une convention avec le SDIS 47 pour la sécurisation du feu d'artifice du 16 août 2013

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Délibération 2013-033 – décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2013 pour le Budget Primitif de la Commune et précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder aux opérations présentées ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT				
OPERATION 107				
Dépenses		Recettes		
- 2184 Acquisition Mobilier :	- 6.620€	-	1323	Subvention Département :
- 2188 Autres Immobilisations Corporelles :	6.269€	1.078€		
OPERATION 010				
Dépenses		Recettes		
- 2313 Constructions :	- 7.276€			
OPERATION 020				
Dépenses		Recettes		
- 2312 Terrains :	7.276€			
OPERATION 022				
Dépenses		Recettes		
- 2183 Matériel Informatique :	2.175€	-	1323	Subvention Département :
		746€		

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		Recettes
- 60636 Vêtements de Travail :	700€	
- 6071 Achat Compteur :	1.360€	
- 6558 Autres Contributions Obligatoires :	500€	
- 6748 Autres Subventions Exceptionnelles :	500€	
- 022 Dépenses Imprévues :	- 3.060€	

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de procéder aux ouvertures et virements de crédits présentés ci-dessus.

Constata que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21.compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision du 27 mai 2013 – formation des agents à la conduite d'engins (tracteur et chariot élévateur - société PILOCAP Bon Rencontre – 1 300,00 € TTC

Décision du 28 mai 2013 – fourniture et pose d'un climatiseur dortoir maternelle – SARL EDIF Fumel – 2 862,03 € TTC

Décision du 10 juin 2013 – raccordement eaux pluviales église de Monsempron – SARL LAGES Villeneuve sur Lot – 3 956,69 € TTC

Décision du 19 juin 2013 – réfection du mur du cimetière de Monsempron – CARMEILLE David – 7 276 €.

Décision du 19 juin 2013 – fourniture de pots ronds – HORTY Fumel – 1 334,74 € TTC

Décision du 20 juin 2013 – fourniture d'une aire de jeux – école maternelle les coccinelles - VEDIF Collectivités – 3 723,87 € TTC

Décision du 20 juin 2013 – implantation compteur d'eau place du foirail pour un montant de 1 357,70 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20h40